



des assistantes sociales de l'APEI

Connaissez-vous
VOS DROITS?

Connaissez-vous les aides possibles pour un départ en vacances ?



Les vacances d'été se préparent dès maintenant !

Consultez les catalogues de séjours adaptés dans les établissements de l'APEI, le site www.cnlta.asso.fr (organismes de séjours adaptés labellisés) et le site www.tourisme-handicaps.org qui recense les équipements touristiques accessibles aux différents types de handicap.

Que vous partiez en famille ou en séjour organisé, des aides financières peuvent être sollicitées pour aider au financement des séjours pour les personnes aux faibles ressources et dont le handicap entraîne un surcoût.

Vous pouvez solliciter une Prestation de Compensation du Handicap auprès de la MDPH, en remplissant le dossier unique de demande, accompagné d'un certificat médical et d'un devis du séjour. L'aide intervient sur le surcoût lié au handicap et non sur la totalité du coût du séjour.

D'autres associations de type Secours Catholique, Croix Rouge, ou autre peuvent être sollicitées en cas de nécessité.

Un partenariat UNAPEI-ANCV a mis en œuvre « L'Aide au Projet Vacances » sous forme de chèques vacances pour aider au financement de votre départ en vacances. Pour cela, il est nécessaire de vous rapprocher de l'assistante de service social de l'établissement ou votre enfant/proche est accueilli. Ensemble, vous pourrez vérifier si vous pouvez en bénéficier.

Par ailleurs, ceux qui entrent dans les critères des bons VaCAF, ils recevront automatiquement un courrier de leur CAF indiquant la nature de leurs droits (pourcentage de l'aide, montant maximum...) courant du premier trimestre 2019. Il n'y a pas de démarche à faire. Vous pouvez vous rendre sur le site www.vacaf.org pour connaître les centres de séjours agréés.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter l'assistante de service social de votre établissement pour construire ensemble votre projet vacances ou celui de votre proche.